

REUNION DU 13 OCTOBRE 1966 à 20 h 30

OBJET :

**Enseignement : subvention
aux établissements
scolaires pour
organisation des
voyages de fin
études.**

Le treize octobre mil neuf cent soixante six, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. le Député-Maire, d'après convocations faites le 8 octobre 1966.

66141

ETAIENT PRESENTS : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, POUGET, NAULIN, BOUDEY, BÉTOUS, GACHET, Mme BIDEAU, MM. BROTEAU, VULTAGGIO, REIX, BERLAND, TETARD, CAMBLONG, PECHEVIS, MARTEAU.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD, ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Chaque année la ville accorde une subvention aux différents établissements scolaires pour l'organisation de voyages de fin d'études.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les demandes présentées par les chefs d'établissements intéressés,

Vu l'avis favorable de la commission plénière en date du 12 octobre 1966,

Considérant que ces voyages sont d'un grand intérêt pour les enfants de ROYAN,

DECIDE :

- d'accorder les subventions suivantes :

- Ecole Maine-Geoffroy (garçons)	250 F
- Ecole Maine-Geoffroy (filles)	250 F
- Ecole de Perpigna (garçons)	250 F
- Ecole de Perpigna (filles)	250 F
- Ecole La Clairière (garçons)	250 F
- Ecole La Clairière (filles)	250 F
- Ecole Pelletan (garçons)	500 F
- Ecole Jules Ferry (filles)	500 F
- Ecole St-Jean-Baptiste (garçons)	250 F

- que ces sommes seront versées à MM; les Directeurs des Etablissements précités chargés de l'organisation desdits voyages et imputés sur les crédits figurant au chapitre 943, article 657 du budget de 1966.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et ansusdits.
Ont signé au registre, MM. les membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]



APPROUVÉ

ROCHEFORT-S-MER, le

Prefet, le 1 OCT. 1966

[Handwritten signature]